

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 21 juin 2021, les règlements suivants :

- N° 1246-2021 Règlement modifiant le Règlement 1041-2017 décrétant certaines règles administratives, la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses ou d'engager la Ville de Rimouski
- N° 1248-2021 Règlement modifiant le Règlement 354-2007 concernant l'entraide municipale en cas d'incendie ou d'intervention d'urgence
- N° 1249-2021 Règlement modifiant le Règlement 606-2011 sur la tarification des biens et services afin de décréter des tarifs en matière de sécurité incendie
- N° 1250-2021 Règlement modifiant le Règlement 1111-2019 sur la gestion contractuelle afin de favoriser temporairement les biens et services québécois ainsi que les entreprises ayant un établissement au Québec
- N° 1251-2021 Règlement modifiant le Règlement 1204-2020 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski

1. Ces règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 30 juin 2021.
2. Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale à Rimouski.

DONNÉ À RIMOUSKI, CE 30^E JOUR DE JUIN 2021

L'assistante-greffière
Marie-Michèle Ouellet, avocate